

À propos de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (WSIB)

Nous sommes là pour aider. Lorsqu'une personne subit une lésion professionnelle ou contracte une maladie au travail, nous réagissons rapidement pour lui fournir des prestations pour perte de salaire, une protection médicale et du soutien en vue de son retour au travail. Nous sommes financés par les entreprises, auxquelles nous offrons une assurance collective sans égard à la responsabilité et l'accès à des renseignements sur la santé et la sécurité concernant les divers secteurs d'activité. Nous sommes l'un des plus grands organismes d'assurance en Amérique du Nord, couvrant plus de cinq millions de personnes dans plus de 300 000 lieux de travail en Ontario. Pour en savoir plus, visitez wsib.ca/fr.

À la WSIB, vous avez la possibilité de faire ce qui suit :

- envisager de nombreuses carrières et suivre votre passion;
- apprendre et évoluer professionnellement de manière continue;
- obtenir de la reconnaissance pour votre excellent travail;
- participer à des programmes favorisant votre santé et votre bien-être.

Vous aurez également droit à un salaire compétitif, à un programme d'avantages sociaux exhaustif et à un régime de retraite à prestations définies.

Notre priorité est la santé et le bien-être des membres de notre personnel et de la population de l'Ontario. Par conséquent, ce poste peut consister à faire du télétravail pendant toute la durée d'emploi ou une partie de celle-ci. Le modèle de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (WSIB) combine le travail à domicile, au bureau et sur le terrain.

Recrutement en vue de possibilités actuelles et futures pour des postes vacants unilingues ou bilingues aux endroits suivants :

Toronto, Hamilton, Kingston, Kitchener, London, Ottawa, St. Catharines, Sault Ste. Marie, Sudbury, North Bay, Thunder Bay, Timmins

Échelon salarial : 213 De : 94 583.02 \$

Au sujet du poste :

Diriger les activités de retour au travail à l'égard des cas à risque dans le but de favoriser l'obtention de bons résultats de retour au travail. S'assurer que des résultats de retour au travail appropriés et viables sont atteints au moyen d'une coordination personnalisée des bons services au bon moment et de l'application d'une approche axée sur la clientèle. Obtenir des résultats optimaux et favoriser des pratiques de retour au travail exemplaires en fournissant des services innovants et spécialisés.

D'un point de vue pratique, vous auriez les responsabilités suivantes :

1. Renseigner la personne blessée ou malade et son employeur sur le processus de retour au travail et éduquer les deux parties du lieu de travail sur leurs droits et obligations.
2. Déterminer les obstacles à l'égard du retour au travail et les interventions nécessaires à l'atteinte des résultats fructueux en matière de retour au travail.
3. Aider la personne blessée ou malade et son employeur à élaborer un programme de retour au travail visant l'emploi d'avant la lésion, avec ou sans adaptations.
4. Fournir des conseils de spécialiste, une planification de la réadaptation professionnelle et un soutien à la personne blessée ou malade et à son employeur pour coordonner le retour au travail, qui peut inclure d'autres adaptations et/ou une transition vers un autre emploi chez son employeur ou chez un nouvel employeur si nécessaire.

Tâches et responsabilités majeures :

1. **Représenter, promouvoir et cultiver la marque phare de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (WSIB) à l'égard du retour au travail en faisant ce qui suit :**
 - représenter la WSIB et agir à titre d'ambassadrice ou ambassadeur de marque, promouvoir le programme de retour au travail de la WSIB conformément aux lignes directrices professionnelles d'organismes tels que l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS);

- recommander et appliquer de manière professionnelle des pratiques internes, fondées sur les preuves et soutenues par l'industrie, qui mènent à des résultats de retour au travail optimaux et favorisent la prévention des lésions et des maladies, et éduquer à ce sujet;
 - respecter des exigences professionnelles collectives ou individuelles ayant trait aux titres de compétences acceptés par la WSIB, notamment l'obtention du certificat de spécialiste agréée ou spécialiste agréé en gestion d'invalidité dans les deux premières années d'emploi à la WSIB.
2. **Appliquer une approche axée sur la clientèle et éduquer les parties du lieu de travail et la clientèle sur ce qui suit :**
- la gestion des invalidités, les pratiques et les principes de retour au travail, les avantages d'un retour au travail rapide et sécuritaire, le processus de retour au travail, les droits et les obligations des entreprises et du personnel aux termes de la *Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* et des politiques pertinentes;
 - la gamme complète de programmes et de services innovants de la WSIB en matière de retour au travail, en plus des ressources reconnues par l'industrie et appuyées par la recherche.
3. **Évaluer et interpréter les besoins de chaque cas en faisant ce qui suit :**
- recueillir des renseignements sous l'angle de la gestion des invalidités, utiliser une approche holistique et travailler en collaboration avec les clientèles interne et externe, déterminer l'approche axée sur la clientèle la plus appropriée au retour au travail;
 - considérer et organiser les évaluations appropriées pour élaborer un programme de retour au travail fondé sur les bons services au bon moment;
 - appliquer les principes de retour au travail rapide et sécuritaire afin de déterminer l'approche optimale à l'égard des cas particuliers (p. ex., santé mentale, anglais langue seconde), notamment en effectuant des recherches; déterminer les facteurs de risque qui pourraient constituer des obstacles au retour au travail, formuler des options de retour au travail innovantes et diriger des initiatives pratiques.
4. **Planifier, rendre et communiquer des décisions des manières suivantes :**
- collaborer avec les clientèles interne et externe, les représentantes et représentants, les partenaires communautaires de la santé ainsi que les prestataires/ressources connexes; évaluer le programme de retour au travail et les dates cibles en collaboration avec tout le personnel de la WSIB concerné, fournir des directives, des conseils et une orientation afin de faciliter le retour au travail;
 - favoriser l'obtention de bons résultats de retour au travail en coordonnant et en facilitant la tenue de rencontres au lieu de travail afin de mener des discussions sur le retour au travail; déterminer et clarifier toute question ou tout obstacle concernant le processus de retour au travail, et aider à les résoudre;
 - déterminer et attribuer la responsabilité de la mise en œuvre de toutes les résolutions; examiner et évaluer les possibilités de retour au travail pour établir le caractère approprié de l'emploi; recommander et approuver les adaptations et(ou) les appareils ou accessoires fonctionnels appropriés;
 - rendre et communiquer des décisions sur le retour au travail qui permettent le retour au travail; communiquer les décisions verbalement et par écrit; éduquer sur les droits et les obligations aux termes de la loi; répondre aux demandes de clarification et(ou) de reconsidération du personnel et des entreprises en ce qui concerne les services de retour au travail; surveiller la conformité de l'entreprise et du personnel à l'égard des programmes de retour au travail; communiquer les détails du programme de retour au travail à toutes les parties.
5. **Gérer, surveiller et assurer la viabilité continue de la planification de retour au travail en faisant ce qui suit :**
- établir un système de suivi centré sur la clientèle pour superviser l'élaboration de programmes axés sur les objectifs; élaborer des interventions postérieures aux rencontres de retour au travail pour s'assurer que le programme demeure axé sur les résultats déterminés;
 - amorcer et diriger des conférences de cas avec la clientèle interne ou externe pour examiner les options de retour au travail; lorsque des obstacles existent, s'efforcer de trouver la solution optimale; assurer la liaison entre les prestataires externes et internes pour recueillir des renseignements en vue de surmonter les obstacles (c.-à-d. milieu des soins de santé);
 - coordonner les interventions additionnelles, le cas échéant, pour faire progresser le cas et assurer une communication continue avec les clientes et clients en vue de mettre en œuvre le programme de retour au travail et d'assurer la viabilité de celui-ci.
6. **Exercer les fonctions requises en ce qui a trait à la gestion du programme de retour au travail et du nombre de dossiers, y compris en faisant ce qui suit :**
- mettre en œuvre un système efficace de suivi et de documentation afin d'assurer la gestion optimale du nombre de dossiers;
 - documenter toutes les activités de retour au travail connexes à l'aide des systèmes de la WSIB;
 - répondre aux demandes rapidement et conformément aux attentes;

- respecter un système de gestion des cas dont l'efficacité a été prouvée afin de s'occuper des priorités concurrentes et changeantes des cas.
7. **Effectuer d'autres tâches connexes assignées ou requises.**

Exigences de l'emploi

Scolarité

- Diplôme universitaire de premier cycle avec l'une des spécialisations suivantes :
 - gestion des invalidités;
 - sciences de la santé (soins infirmiers, physiothérapie, kinésiologie, ergothérapie);
 - travail social/sociologie;
 - réadaptation professionnelle;
 - psychologie/counselling.
- Détenion du titre de spécialiste agréée ou spécialiste agréé en gestion d'invalidité, ou obtention du certificat de spécialiste agréée ou spécialiste agréé en gestion d'invalidité dans les deux premières années d'emploi à la WSIB en tant que spécialiste, Programme de retour au travail.
- Permis de conduire ontarien valide de catégorie G.

Expérience professionnelle

- Un an et six mois d'expérience en matière de retour au travail, de gestion des invalidités, de réadaptation professionnelle ou de règlement des conflits au moyen de méthodes alternatives.

Voici notre engagement envers l'équité, la diversité et l'inclusion :

Nous respectons et valorisons la diversité de notre personnel. Nous faisons tout pour créer un environnement où les membres de notre personnel peuvent être eux-mêmes et où nos différences sont célébrées. La WSIB s'engage à être accessible et inclusive, et à suivre des pratiques d'emploi accessible et sans obstacle, conformément à la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO). Si vous avez besoin d'adaptations à n'importe quelle étape du processus de recrutement, veuillez nous le faire savoir lorsque nous communiquerons avec vous, et nous travaillerons avec vous pour répondre à vos besoins.

Divulgarion des conflits d'intérêts

En tant que fonctionnaires, les membres du personnel de la WSIB ont la responsabilité d'agir de manière éthique en tout temps afin de créer un milieu de travail respectueux et de maintenir la confiance du public. Les personnes candidates doivent donc divulguer toute circonstance qui pourrait entraîner un conflit d'intérêts réel, potentiel ou perçu. Un conflit d'intérêts est toute situation dans laquelle vos intérêts privés peuvent compromettre ou être perçus comme compromettant les décisions que vous prenez dans vos attributions officielles. Ces circonstances peuvent inclure des activités politiques, un poste de conseil d'administration ou d'autres emplois externes ainsi que certaines relations personnelles (p. ex., avec le personnel, la clientèle ou les parties prenantes actuels de la WSIB). Si vous avez toute question au sujet de vos obligations concernant les conflits d'intérêts ou de la divulgation de ceux-ci, veuillez communiquer avec le Centre d'acquisition de talents à l'adresse talentacquisitioncentre@wsib.on.ca.

Renseignements sur la protection de la vie privée

Nous tirerons des renseignements personnels de votre curriculum vitæ, de votre demande d'emploi, de votre lettre de présentation et de vos références en vertu de la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail*. Ces renseignements seront utilisés par le Centre d'acquisition de talents et les parties qui embauchent pour la WSIB afin d'évaluer et de valider vos qualifications, de déterminer si vous répondez aux exigences des postes vacants et de recueillir des renseignements pertinents aux fins du recrutement. Si vous avez des questions ou des préoccupations concernant la collecte et l'utilisation de vos renseignements personnels, veuillez communiquer avec le Bureau de la protection de la vie privée de la WSIB à l'adresse privacy_office@wsib.on.ca. Le Bureau de la protection de la vie privée ne peut pas fournir de renseignements sur la situation de votre demande d'emploi.

À titre de condition préalable à l'embauche, la WSIB exige que la personne candidate potentielle accepte de faire l'objet d'une vérification nominale de casier judiciaire à tout moment avant ou après son embauche. Pour postuler cet emploi, veuillez soumettre votre demande avant la date de clôture.